Le budget adopté par le Sénat sera voté par la Chambre sans qu'il revienne à l'ordre du jour. Tout avant la fin de la Chambre pour être voté avant la fin de la

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Le Budget.

Le Sénat adopte le budget des beaux-arts sans discussion.

M. Lockroy répondant à une motion qui établit un droit de douane sur les musées, déclare que les musées faisant partie de l'enseignement doivent être accessibles à tous.

MM. Alcanx, Prévoteau, de Lamoitry, Kerdrel, examen de Chirac et des sénateurs des Pyrénées et autres manuels lieux propres de Chirac et de Montesquieu à l'Odéon, Zone pièce de M. de Coubertin, *Germinie Lacerteux*.

M. Lockroy répond que la pièce est exclusivement littéraire ; il ajoute que ce qui est littéraire est rarement immoral ; d'ailleurs, le gouvernement ne peut pas intervenir, car la censure vient de supprimée.

Le Sénat adopte ensuite les 25 premiers chapitres du budget de la guerre.

La suite est renvoyée à la séance de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS MIDI

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. Boulanger dépose un rapport tendant à l'adoption d'un projet de loi ouvrant un crédit de 32 500 francs pour le traitement des cadres.

M. Marcellet dépose un rapport favorable à l'adoption d'une proposition de loi de M. Lisbonne tendant à soumettre aux tribunaux correctionnels les délits d'injures contre les fonctionnaires.

LE BUDGET DE LA GUERRE

M. Rozet dépose sur le bureau du Sénat le rapport de la commission des finances sur le budget extraordinaire de la guerre.

Les deux premiers chapitres sont adoptés, le chapitre 3, relatif au personnel civil des cercles, est adopté.

M. Isaac. — Sur le chapitre 4 (personnel de la justice des colonies), l'amendement au Sénat de la Chambre tendant à augmentation du crédit de 51 735 francs pour une augmentation du crédit adopté, le Sénat, le chiffre du gouvernement, de 51 735 francs, se trouverait démoralisé dans nos colonies.

M. le baron de Lareinty. — Je supplie le Sénat de ne pas prendre la responsabilité du chiffre proposé par le gouvernement.

Le chapitre 4 est adopté sans les chapitres 5 à 21.

Un amendement de M. Freneau sur le chapitre 8, demandant une réduction de 3 millions sur le budget du Tonkin, est repoussé.

Les derniers chapitres du budget sont adoptés.

Le Sénat passe au budget du commerce et de l'industrie.

M. Halgan demande des économies.

L'orateur demande le rattachement du ministère du commerce à celui des travaux publics.

Cet amendement est repoussé.

Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Le budget du commerce et de l'industrie est adopté.

Le Sénat aborde la discussion du budget de l'agriculture.

Sur le chapitre 7, M. Le Breton demande à M. Viette des explications sur la conduite de l'Angleterre qui ferme les portes au bétail français, prétextant des dangers sanitaires.

M. Viette répond que l'Angleterre n'ouvre ses portes qu'au bétail du Portugal et de la Suède. Il ne peut rien contre la mauvaise volonté de cette puissance.

Les chapitres 7 à 15 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, mardi à 9 heures.

UN DÉPUTÉ DÉMISSIONNAIRE

Paris, 26 décembre

Suivant le *Courrier du soir*, M. Hurard, député de la Martinique ayant donné sa démission pour protester contre la validation de l'élection de M. Allègre, nommé sénateur par cette colonie.

LE CRIME DE SCEAUX

ARRESTATION PROBABLE DE L'ASSASSIN

Paris, 26 décembre.

L'arrestation de l'assassin de Sceaux n'est plus une question quelques d'heures. De nombreuses dépêches, arrivées au service de la Sûreté, signalent la présence de Louis Vau dans une ville du littoral. M. Goron a envoyé dans cet endroit les agents de la Sûreté, MM. Barbaste et Soudais.

La préfecture a découvert au bureau central du Mont de Piété, la reconnaissance par laquelle il a engagé sa montre et un revolver volé à un de ses parents.

Le service de la Sûreté a également constaté que le livret d'ouvrier et d'autres papiers, dont Vau est possesseur, ont été volés à un nommé Fayard, ouvrier à Bourg-la-Reine. Le signalement de Vau a été envoyé à toutes les préfectures de France et de Belgique. On, d'après le dire de la femme de l'assassin, le meurtrier s'est réfugié.

HORRIBLE MORT D'UN SOUS-PRÉFET

Barcelonnette, 26 décembre.

M. Jaubert, sous-préfet de Barcelonnette, prend, ce poste depuis quatre mois à peine, est mort après quelques heures d'horribles souffrances, par suite de l'absorption d'un poison qu'on lui avait administré par erreur, au lieu d'un calmant trouvé par une nègre [illegible].

Il est mort à la [illegible] (Basses-Alpes), où il était allé passer les fêtes de Noël au milieu de sa famille.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Visite de M. Carnot

Paris, 26 décembre.

La direction générale de l'Exposition de 1889 vient de convoquer tous les architectes et ingénieurs chargés de la direction de l'installation des différentes classes et groupes.

M. Rayssard de déterminer l'époque à laquelle l'achèvement des travaux permettrait d'y inviter le président de la République, au Champ de Mars.

D'un accord unanime, la date de cette invitation a été fixée au 1er février, mais elle a été mise en garde contre toute précipitation, il a été convenu que cette date serait prorogée de quinze jours.

C'est donc le 15 février que M. Carnot fera sa première visite officielle à l'Exposition.

L'UNIFICATION DES SOLDES

Paris, 26 décembre.

Le décret d'unification est prêt; ensuite il sera soumis au budget. M. de Freycinet, le ministre, a la signature du Président de la République.

Le décret est fait, pour les officiers de tous grades et de tous services, sans exception : les soldes spéciales sont supprimées, les primes spéciales seront occasionnel leurs emplois. La mesure sera applicable à partir du 1er janvier prochain.

RIXE ENTRE UN JOURNALISTE ET UN CONSEILLER MUNICIPAL

Paris, 26 décembre.

[illegible] Philipuville, 26 décembre.

[illegible] M. Louis Fenoch, [illegible] M. Tocquet, et lui de [illegible] lui montrant un journal, s'il était l'auteur d'un entretiel publié dans le numéro du Colon, paru le matin, et dans lequel il était désigné sous le nom de *Fenoch ben Jacob*.

M. Finat répondit affirmativement et ajouta que, s'il avait une explication à demander, il devait qu'il venait de trouver dans son bureau ; mais, aussitôt, M. Fenech le frappa violemment « de la main au visage, et une lutte corps à corps s'engagea au cours de laquelle des coups furent échangés.

Plusieurs personnes s'interposèrent immédiatement, les séparèrent et M. Vinat fut conduit à la pharmacie, où il reçut les soins que nécessitait son état, puis il se rendit en voiture à son domicile.

M. Finat a une forte contusion au cœur gauche du visage.

Quant à M. Fenech, il a reçu une légère contusion à l'œil gauche.

LA REINE DE MADAGASCAR

Paris, 26 décembre.

On sait que M. Le Myre de Villers a remis, le 20 novembre, à la reine Ranavalo III, la grande croix de la Légion d'honneur et la lettre du Président de la République, dont il était porteur.

Aux paroles qui lui ont été adressées à cette occasion par M. Le Myre de Villers la reine répondu par le discours suivant qu'elle a fait lire par le premier ministre Rainilaiarivony :

Monsieur le ministre,

Je suis réellement heureuse de recevoir cette décoration que je considère comme un nouveau témoignage de l'amitié dont M. le Président de la République est animé à mon égard.

Je vous prie, en conséquence, de lui faire part de mon entière satisfaction et de mes bien sincères remerciements et de lui dire que je l'accepte comme gage des bonnes relations qui existent entre mon pays et la nation française.

Vous pouvez donner de notre part à M. le Président de la République, l'assurance que nous tiendrons fidèle de ces bonnes relations.

Je suis convaincue, monsieur le ministre, que c'est grâce au bon témoignage que vous avez bien voulu nous rendre, en ce qui vous concerne, vis-à-vis de la nation française, que cette grande marque d'amitié nous a été conférée et je vous en fait mes remerciements.

ETRANGER

ESPAGNE

LA DYNAMITE

Madrid, 26 décembre.

Les dynamiteurs continuent leurs exploits en Espagne. Aujourd'hui encore un pétard fabriqué avec de la poudre et de la nitro-glycérine a éclaté à la porte de la maison de M. Francesco Sylvela, ancien ministre de la justice membre du parti conservateur.

L'explosion n'a produit que des dégâts matériels.

Les auteurs de ces tentatives répétées sont activement recherchés.

AMERIQUE

UN NAVIRE EN FEU SUR LE MISSISSIPI

Soixante quinze victimes. — Sauvetage impossible. — Scènes terribles. — Folie furieuse du capitaine et du pilote.

New York, 26 décembre.

Une terrible catastrophe s'est produite sur le Mississipi. Le steamer *John Hanna*, conduit par un pilote de rivière, a pris feu près d'un banc de sable. Les canots de sauvetage brûlaient avant qu'on eût eu le temps de les mettre à flot. Des scènes terribles se sont produites. Nombre de passagers, suffoqués par la chaleur, sont restés sur le pont et ont été littéralement rôtis.

D'autres, affolés au milieu des flammes, se sont jetés par dessus bord et se sont noyés. Quelques uns seulement, le capitaine et le pilote, entre autres, ont réussi à gagner la rive à la nage.

Mais le capitaine et le pilote, terribilement impressionnés par l'affreux sinistre, ont donné des signes de folie furieuse, dès qu'ils se sont trouvés en sûreté, et sont morts quelques heures après, au milieu de épouvantables convulsions.

Soixante-quinze personnes ont péri.

Le navire portait une cargaison de coton. C'est de coton qui a pris feu.

Cette catastrophe est la plus terrible qui se soit jamais produite sur le Mississipi.

SCANDALES CLÉRICAUX

Un prêtre

Un prêtre a enlève une jeune mère de famille. — Accusation de faux. — Mandat d'arrêt.

L'abbé L..., ancien, vicaire de Lille, depuis quelque temps, une jeune femme mariée, mère de deux enfants, qui est connue dans le monde catholique de Paris, et il se réfugiait avec elle dans l'Amérique du Sud, où il demeurait depuis quelque temps. Puis, toujours suivi de sa compagne, il quittait l'Amérique et se rendait dans une ville de l'Algérie où, sous un nom d'emprunt, il était admis comme professeur au collège de cette ville.

Récemment, un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. L'ex-prêtre, en effet, s'étant servi de papiers qui ne lui appartenaient pas, il est inculpé de faux. Il a été arrêté et, après que la question de faux aura résolue par la justice, il répondra, outre d'adultère déposée à Paris contre lui par le mari de sa compagne.

Affaire de Citeaux

La Cour d'appel de Dijon vient de confirmer le jugement à 8 mois de prison prononcé par le tribunal correctionnel contre le frère Dennot.

L'EMPOISONNEUR DU HAVRE

Pastré, l'élève pharmacien arrêté la semaine dernière à Paris, comme auteur présumé des multiples empoisonnements qui ont eu lieu depuis deux ans dans une pharmacie du Havre où il était employé, a été amené hier, escorté par deux gendarmes, dans cette ville, par un train du matin.

A a été d'abord conduit au parquet, puis de là à la maison d'arrêt.

Il fait bonne contenance devant la grave accusation qui pèse sur lui. Les dénégations sont formelles, et il a, paraît-il, déjà le juge d'instruction de faire la preuve du fait avancé contre lui. Il a assuré qu'avant un mois il serait libre.

Le nouveau colonel

DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Le successeur du colonel des pompiers Couston, promu général, est le colonel Rayssan, né le 1 mai 1838.

Le colonel Rayssan est un officier des plus distingués.

Fils de [illegible], très travailleur, très énergique, il n'a pas les allures un peu rudes du général Couston.

Il a conquis ses grades aux aventures en Afrique, au 1er zouaves, où il devint capitaine, sous-officier du colonel Mounier, qui, plus tard, devenu chef du 35e division d'infanterie, le colonel Rayssan a passé ensuite à Lyon. Il a été [illegible] du colonel au titre à Paris, où il a occupé le poste de commandant en second à St-Cyr. Il a été promu colonel l'année dernière.

Le colonel Rayssan s'est engagé comme simple soldat, [illegible] et entra à St-Cyr. Il était déjà sous les drapeaux.

LE SUICIDE

DE L'AGENT DE CHANGE BEX

Comment la nouvelle a été connue

Nous avons dit hier que l'officier de police envoyé en Suisse, à télégraphie que M. Bex s'était suicidé à Martigny (Suisse), petite ville située sur la route du Grand St Bernard à Chamounix.

Voici comment le parquet de Paris a appris la nouvelle.

L'administration des télégraphes avait été priée d'intercepter toutes les dépêches adressées soit à Mme Bex, soit à M. Riffard, quelle que fût leur provenance.

Ayant été informés qu'un télégramme chiffré avait été envoyé de Suisse à l'ex-préfet de police, celui-ci décrypta avant-hier à Paris, MM. Couturier, juge d'instruction, et Goron, chef de la sûreté, se rendaient hier matin au domicile de M. Riffard, 13, rue Monsieur, afin de rechercher ce télégramme qui était daté de Genève et paraissait émaner de M. Bex.

Immédiatement, M. Riffard prenait son dispositions pour se rendre dans cette ville, mais auparavant, accompagné de M. Couturier, il passa à l'administration des télégraphes, rue de Grenelle, afin de savoir si des dépêches émanant de Suisse et pouvant avoir trait à l'affaire.

Il trouva immédiatement un télégramme signé du directeur du Hôtel Clérc, à Martigny (Suisse), adressée à M. Riffard, à Roanne. Ce télégramme, qui n'avait pas été expédié à son destinataire, annonçait en quelques mots la mort de M. Bex.

Le chef de la sûreté envoya sur-le-champ une dépêche au chef de la police de Martigny pour lui demander la confirmation officielle de la nouvelle. A cinq heures, la réponse arrivait, affirmant l'authenticité de la mort de l'agent de change de la rue Pronort, sans toutefois donner aucun détail sur la façon dont cette mort était survenue.

Ce n'est que dans la soirée, très tardivement, qu'un second télégramme du chef de la police de Martigny, répondant à une deuxième dépêche du chef de la sûreté, apprenait que M. Bex s'était suicidé, sans indiquer la nature de ce suicide.

En apprenant le suicide de son beau-frère, M. Riffard s'est trouvé mal.

L'ex-sous-préfet de Beaune proteste avec une clarté chaque fois qu'il en a le droit contre les accusations auxquelles il a été en butte. « J'ai signé l'acte de vente, dit-il, dans toute la sincérité de mon cœur, le considérant comme légitime, puisqu'il avait été préparé et rédigé par mon notaire, et dans tous les cas, il reste soumis à l'examen du liquidateur, et au jugement du juge civil. J'étais étranger aux affaires en général ; je l'étais bien plus encore à une situation de bourse dont je n'ai rien caché, et dont j'ai ignoré jusqu'au dernier moment la véritable gravité.

On me reproche encore, nous dit M. Riffard, de n'avoir pas pris les armes, d'avoir accompagné mon beau-frère à la gare, c'est à dire une démarche devant laquelle il suffisait d'être, je ne dis pas un ami, je ne dis pas un proche, mais un homme pour ne pas reculer. Personne ne peut se représenter cette scène lamentable ; une femme au désespoir, qui en entraîne après elle un autre, et le tire dans la voiture ; non, c'est moi qui tirai, et j'y suis allé.

A cette heure, sur ce point, il n'y avait pas de sous-préfet, je le répète, il y avait un homme. Aujourd'hui encore je ferai de même, dans les mêmes conditions, bien entendu, à savoir que le fugitif n'emporte rien. Or, le malheureux qui laissait plus de cent mille francs en espèces dans sa caisse, est parti avec cinq billets de cent francs que ses enfants lui ont apportés devant moi. Quoi qu'il advienne, cette affirmation ne recevra aucun démenti. Il n'a rien emporté ; l'histoire du coffret de fer est une incompréhensible invention.

M. Riffard insiste sur ce point : Bex n'a emporté que cinq cents francs, sur lesquels il a pu payer son voyage et vivre pendant trois jours.

Le malheureux était atteint d'une maladie terrible, une dégénérescence graisseuse des ganglions bronchiques. Les médecins qui le soignaient, les docteurs Filleau et Bouchard, lui avaient défendu de sortir, et depuis six semaines il se nourrissait exclusivement d'un lire un bouillon. Il avait pu, et de quatre œufs ; il avait emporté avec lui un revolver de fort calibre.

PRADO A LA ROQUETTE

Sa vie en cellule

Depuis le 15 novembre, date de son incarcération à la Grande-Roquette, où, comme on sait, il occupe la cellule n° 1, Prado a peu varié dans son attitude. Il a toujours montré quelques velléités d'arrogance qui ont été vite réprimées, et il n'a pas été besoin de lui mettre la camisole de force. Il a dû appliquer les sévérités du règlement.

Le condamné a mont continue à s'entretenir peu avec ses gardiens, il n'a pas fait une seule fois de plaintes, aux motifs de sa condamnation et n'a pas prononcé le nom de Mauricette Courmenau. Prado, qui mange toujours d'un bon appétit la repas de la prison, reste étendu sur son lit une partie de la journée. Ayant sans cesse la cigarette aux lèvres, il passe son temps à lire et à écrire. Il a, dit-on, l'avoue, des projets de voyage. Il a refusé la permission qui est octroyée à tous les condamnés à mort de se promener dans la cour de la prison. Les agents de la sûreté, et, avec des allures de grand seigneur, il évite de toucher aux objets que ceux-ci lui présentent. Lui donne t-on un verre d'eau, il se repousseter avec les doigts pour enlever la souillure que, déclare-t-il, le contact des agents lui ont laissé.

Les visites de l'aumônier

L'abbé Faure, aumônier de la prison, vient souvent rendre visite à Prado. Mais l'ancien officier carlisté ne professe nullement des sentiments religieux ; il n'est vaincu du confrère, à plusieurs reprises, devant l'abbé Toutefois, il reçoit ce dernier avec plaisir. Les conversations de l'aumônier rompent un peu la monotonie des journées du prisonnier. En outre, l'abbé Faure ne vient jamais dans la cellule sans apporter à Prado du tabac et du papier à cigarettes ; et ces petits cadeaux sont reçus avec une satisfaction visible par le condamné. Une pièce de 20 francs avait été remise par un inconnu à M. Cornby, qui l'a remise à son associé après que la Cour d'assises avait prononcé l'arrêt de mort ; toute cette somme a été dépensée en achat de cigarettes.

L'anxiété du condamné

Mc Comby est venu voir son client une seule fois depuis le rejet du pourvoi en cassation, mais il s'est bien gardé de lui annoncer cette mauvaise nouvelle. Une question d'humanité motivait cette précaution. L'incertitude est odieuse à Prado. Le condamné a essayé d'obtenir des renseignements de M. Beauvoisin, directeur de la prison. De ce côté, il s'est heurté à un mutisme absolu : « C'est drôle, a-t-il dit à un gardien, que le directeur n'ait pas encore reçu de plus officielle. »

Prado refuse sa grâce

Il écrit à ce sujet très longuement à M. Comby en lui déclarant qu'il avait assez d'énergie pour apprendre sans faiblir la décision définitive du Président et il se plaint de l'anxiété dans laquelle on le laisse. Ajoutons que Prado a refusé de signer son recours en grâce. Il a prétendu être la victime dont il pourrait être l'objet de la part du président de la République : « Je ne veux pas de ma grâce, prétend-il; si la Cour de cassation, contrairement à ce que je suppose, s'est prononcée pour le rejet de mon pourvoi, que la justice suive son cours ! »

Une lettre à M. Carnot

Le dossier de l'affaire Prado a été remis ces jours derniers à M. le président de la République par le ministre de la justice. A l'occasion de cet envoi, Prado a adressé au premier magistrat de la République une longue lettre.

Dans cette missive, il proteste avec énergie de son innocence. Il déclare que s'il écrit au président de la République, et s'il affirme qu'il n'est pas coupable du crime pour lequel il est condamné, ce n'est pas dans le dessein de solliciter sa grâce.

Il demande que M. Carnot veuille bien se hâter de prendre une décision à son sujet, car il attend la mort avec impatience. Il supplie le président de la République de ne pas commuer sa peine en celle des travaux forcés ; il considère qu'il ne peut survivre à l'infamie qui le couvre.

Il exprime, en terminant, l'espoir d'être exécuté dans quelques jours.

Chronique régionale

Exposition universelle de 1889. — M. Cornut, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord, est nommé membre du comité d'organisation du Congrès international de mécanique appliquée.

MM. Duval, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, directeur général de la Compagnie de Fives-Lille; Alfred Evrard, ingénieur civil; le colonel de Bange; Marteiet, ingénieur en chef des mines, sont nommés membres de la commission d'organisation du Congrès international des mines et de la métallurgie.

MM. Deronne et Fleurant, ingénieurs en chef des mines et chaussées, sont nommés membres du comité d'organisation du Congrès international de la navigation fluviale.

M. Boucher, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, ingénieur en chef des travaux de la Compagnie du Nord, est nommé membre du comité d'organisation du Congrès international des procédés de construction.

⁂

Par arrêté de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 18 décembre courant, M. Bouquet, chef de bureau au ministère du commerce, a été nommé membre du comité départemental du Nord.

Nominations militaires. — Artillerie. — M. Roisin, lieutenant-colonel hors cadre, attaché au service d'état-major général est classé à l'état-major de l'armée et M. Farne est désigné pour occuper l'emploi de directeur à Maubeuge.

M. Seroisne, lieutenant en premier au 17e régiment, est nommé capitaine au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, et détaché à l'arrondissement d'artillerie de Douai.

M. Réné, capitaine en deuxième au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, est nommé à la première classe de son grade et maintenu à la 5e batterie détachée à Dunkerque.

Génie. — Lebrun, lieutenant-colonel, directeur du génie à Dunkerque, est nommé colonel, en remplacement de M. Dewul, promu général, et maintenu dans cette situation actuelle.

M. Decoy, lieutenant en premier, au 2e régiment, à Montpellier, est nommé capitaine et désigné pour Lille.

M. Thénot, adjoint du génie de deuxième classe, est nommé adjoint de première classe à Lille.

Train des équipages militaires. — M. Fischer, lieutenant en premier au 1er régiment de train des équipages militaires, est nommé au grade de capitaine et maintenu au même escadron pour être détaché à la direction d'artillerie de Lille.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Bailleul, de Mme Mathilde Bourden, collaboratrice, depuis de longues années, du *Journal des Demoiselles*, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui ont paru sont sous son nom, soit sous celui de Mathilde Fromont. Plusieurs de ses ouvrages, notamment la *Vie réelle*, ont eu un très grand nombre d'éditions et ont été traduits dans toutes les langues. Mme Bourden était âgée de soixante et onze ans.

Chronique Locale

ROUBAIX

VOL AUDACIEUX

Dans la nuit de mercredi, des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans les bureaux de MM. Goffin et Gobert, plafonneurs, rue de l'Epeule, 48.

A l'aide d'un burin de tailleur de pierres, ils ont opéré une pesée sur les barres de fer protégeant extérieurement les fenêtres, puis ont brisé un carreau, qui leur a fourni l'ouverture dans le bureau de M. Mullez, comptable.

Les audacieux voleurs ont vainement tenté de fracturer le coffre-fort qui ne contenait d'après ce qu'une somme minime, M. Mullez emportant tous les soirs dans sa chambre à coucher ses valeurs et son argent.

On s'est aperçu que les malfaiteurs avaient eu en main un certain nombre de timbres-postes. — 20 francs environ — qu'ils n'ont pas emportés.

Tous les bureaux des employés ont été fracturés mais ils ne contenaient aucun objet de valeur ; les gredins se sont donc toutes d'emporter un vestes de travail, ballés : Six suint, fr. 75, dito blanche, fr. 80, Valence noire, fr. 105, Alep lavée blanche, fr. 120, dito, dito blanche, fr. 150, Khorassan blanche lavée fr. 165, Georgie deuxième toute blanche, fr. 142 50, dito dito dito suint, fr. 125, le tout par 100 kilos.

A Bordeaux, les peaux de mouton ont eu la vente de 38 b. Buenos Ayres à 110 fr. et de 62 b. dito de 130 à 135 les 100 kil.

CARTES DE VISITE depuis 2 fr. le cent, à l'imprimerie de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix et rue Verte, 56, Tourcoing.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affichés, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING, auront droit l'insertion gratuite dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** et **Tourcoing**, *dans les bureaux de* L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING, *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Les boulangeards. — Mardi soir, deux agents qui passaient rue de Gand, rencontrèrent un individu qui criait à tue tête sur la voie publique : « Vive l'Empereur ! Vive Boulanger ! A bas la République ! » Les deux agents en apercevant les représentants de l'autorité, notre individu cria plus fort encore en ajoutant : « Je suis bonapartiste moi, j'ai pas peur de le dire.

Les agents demandèrent à ce partisan de la Boulange, son nom et son adresse, il déclara s'appeler Dubuc, âgé de 53 ans, demeurant rue du Clocher.

Les agents se rendirent à l'adresse indiquée et reconnurent l'exactitude de la déclaration qui leur était faite.

Le bonsparto-boulangiste sortait de la réunion qui avait eu lieu au « Cheval-Blanc ». M. le commissaire de police du 2e arrondissement a dressé procès verbal à la charge de cet individu, lequel a déjà été condamné il y a trois ans, pour cris séditieux.

Espérons qu'une condamnation sévère lui retirera l'envie de recommencer.

Un escroc. — La semaine dernière, des agents amenèrent au poste de police, un individu muet et presque sourd, qui cherchait à vendre trois parapluies.

Questionné, notre homme déclara appartenir à une honorable famille de Lille et ajouta qu'étant infirme, un marchand lui confiait des parapluies à vendre.

Il donna quelques des adresses de personnes de notre ville pouvant fournir des renseignements sur son compte.

L'individu fut relâché.

Hier il revint de nouveau à Tourcoing avec ses trois mêmes parapluies sous le bras, qu'il cherchait toujours à vendre.

Cette fois, il est le malheureux qui a rencontré par M. Marche, marchand de parapluies rue Léon Gambetta, à Lille, lequel reconnut dans le muet un escroc auquel il avait eu affaire quelque temps auparavant.

Les trois parapluies provenaient de chez M. Marche, qui les avaient confiés à condition.

Charles Duthoit, c'est le nom du pseudo marchand, a été arrêté.

Vol. — Nous avons dit hier qu'un vol de différends objets, foulards et autres, avait été commis au préjudice de M. Duterte, marchand, rue de Lannoy.

Une fille Julienne Assemaine, âgée de 28 ans, née à Croix, qui s'était présentée chez M. Duterte. le 23 au soir, demandant l'hospitalité, la nuit, le nuit, ce qui lui avait été accordé, était soupçonnée d'être l'auteur du vol. Arrêtée, cette fille a fait des aveux complets.

LE NORD

INCENDIE A HEM

Hier matin, à sept heures, un incendie s'est déclaré dans la teinturerie Declercq à Hem.

Un ouvrier qui avait déposé ses bottines dans le séchoir, vint pour les chercher et comme la pièce était obscure ouvrit la porte du four.

Les déchets détachée de cette porte s'enflammèrent et en un instant communiquèrent le feu aux matières environnantes.

La pompe de la commune et celle de Croix combattirent le feu et parvinrent à l'éteindre au moment [illegible].

Les dégâts s'élèvent à 30.000 francs.

Il y a assurance.

Mons-en-Barœul. — Une montre en argent a été trouvée dimanche dernier dans un estaminet de la commune.

On peut la réclamer à la mairie.

Trélon. — Une démonstration tout spontanée a lieu dimanche dernier à la gare de Trélon. Quelques notabilité du pays, à l'arrivée du train ramenant de Lille M. Pichenes, maire de Fauvin, le nouveau chevalier du Mérite agricole, l'ont félicité de cette honorable distinction et lui ont offert un magnifique bouquet. Très touché de cette démarche et malgré l'émotion qu'elle lui fit éprouver, M. Pichenes a su trouver d'excellents termes pour remercier ses amis.

Dunkerque. — La police a ouvert une enquête sur un vol de huit poules et un coq, commis au préjudice de M. Bouchez, chef de gare.

— Lundi dernier, la dame H..., âgée de 68 ans, a été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante chez sa fille, Mme Hamoir.

Transportée à son domicile, elle y est morte le soir, sans avoir repris connaissance.

— Un nommé Dupuis, le nommé Ch. D..., âgé de 25 ans, se trouvant en état d'ivresse dans le cabaret Gherbon, rue des Pierres, s'est amusé à casser des vitres et s'est grièvement blessé au poignet droit.

Il a été transporté à l'hôpital en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

— Un autre ivrogne, le nommé Auseine T..., 27 ans, qui voulait jeter la perturbation dans le café concert Wauthier, rue des Capucins, avait été mis à la porte. Pour se venger il brisa les carreaux de la façade.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Terrible accident à Hautmont

Dans la nuit du 24 au 25 courant, le nommé Waltiez, Gustave, âgé de 20 ans, journalier aux laminoirs de l'*Espérance*, à Sous-le-Bois, voulant se rendre vers onze heures du soir dans cette localité, cherche à monter sur un train de marchandises de passage au pont de Gratière.

Mal lui en prit, car ce malheureux tombe sous les roues des wagons, qui la

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 26 DÉCEMBRE

Le marché est un peu plus ferme que les jours précédents.

On ne trouve que très difficilement des vendeurs. Le peigné n° 2 a été relevé de quelques centimes par rapport au main tien des prix par ces derniers.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Décembre.	5.475
Janvier.	5.35
Février.	5.375
Mars.	5.275
Avril.	5.275
Mai.	5.25
Juin.	5.25
Juillet.	5.25

Type n° 2 :

Décembre.	5.25
Janvier.	5.175
Février.	5.15
Mars.	5.15
Avril.	5.10
Mai.	5.10
Juin.	5.10
Juillet.	5.10

Ventes contrat n° 1 :

Février : 15.000 kilos à 5.275.

Mai : 20.000 kilos à 5.25

Marché ferme.

LE HAVRE

De notre correspondant spécial

Le Hâvre, 26 décembre.

Janvier, 154.... — Février, 155.... — Mars 156.... — Avril, 156.... — Mai, 156.... — Juin, 156.... — Juillet, 156.... — Août, 156.... — Septembre, 156.... — Octobre, ...,.... — Décembre, 152....

Marché calme et soutenu.

Affaires nulles.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

A Londres, il y a eu jeudi et vendredi de la semaine dernière une vente publi que de peaux de moutons. Il y a régné une bonne demande pour les Cap, dont il a été offert et vendu 35,535 p. Fesant à laine de la hausse de 1/4 d. à 3/8 d.; moyennes et courtes de 3/8 d. à 1/2 d., grosses généralement 1/4 d. Les peaux de moutons d'Australie qui avaient été très recherchées à prix en hausse de 1/4 d. à 1/2 d. Crossbred peu offertes et ont obtenu les meilleurs prix. Offert et vendu 3,705 b. Fesant de laine en saint longue laine 6 à 8 d., courtes et moyennes 4 3/4 d. à 6 3/4 d., peaux d'agneaux 5 1/2 à 6 3/4 d. Crossbred et grosses peaux, longue laine 4 1/4d. à 7 3/4d., courtes et moyennes 5 à 7 1/2 d. peaux d'agneaux 5 1/2 à 7 d.

A Anvers, les laines disponibles n'ont eu que la placement de 52 b. Plata et 215 b. Espagne. A terme, les cours ont été généralement faibles et en baisse, et les affaires ont été assez réguliers en peu d'heures, les laines allemandes et françaises de la Plata.

Le marché clôture soutenu comme suit :

Laines en suint	Plata.	Peign. franç Austr.	Peign. allem. Plata.	Peign. franç Austr.	Plata.
Déc.	4.50	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.30	0.00
Janvier.	1.55	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.35	0.00
Février.	1.55	0.00	0.00	5.20	0.00	5.35	0.00
Mars.	0.00	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.30	0.00
Avril.	0.00	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.30	0.00
Mai.	0.00	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.30	0.00
Juin.	0.00	0.00	0.00	5.17 1/2	0.00	5.30	1/2
Juillet.	0.00	0.00	0.00	5.35	0.00	5.30	0.00
Août.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.27	1/2
Sept.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.27	1/2
Oct.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.27	1/2

A Marcelle, le marché est calme et sans grand changement. On a vendu 500